



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 27

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Fichier partagé de la demande - Association Régionale d'Études pour l'Habitat Est (AREHA Est) - Concours financier 2024

Relevant d'une démarche impulsée par Dijon métropole, le fichier partagé de la demande de logement à loyer modéré est, depuis le début de l'année 2011, porté par l'Association Régionale d'Études pour l'Habitat Est (AREHA Est) habilitée par l'État à gérer le numéro unique de chaque demandeur ainsi que la relation avec les dispositifs nationaux dont le système National d'Enregistrement (SNE).

Ce dispositif simplifie les démarches des demandeurs qui n'ont qu'un seul dossier à déposer avec la possibilité de le faire en ligne. Il permet également une observation territorialisée et partagée entre l'ensemble des acteurs et partenaires du logement à loyer modéré permettant d'apprécier les besoins sur les plans quantitatif et qualitatif avec pour finalité d'orienter et d'objectiver les politiques de programmation.

A l'échelle de Dijon métropole, au 1er janvier 2024, étaient enregistrés 11 250 ménages demandeurs soit, en un an, une demande en hausse de 11,24% (10 113 au 01/01/2023) :

- 58,82% soit 6 618 dossiers correspondent à des demandes d'entrée dans le parc locatif conventionné (contre 5 874 au 01/01/2023 ; + 12,67 %) ;
- 41,17% correspondent aux 4 632 dossiers de demande de changement de logement (contre 4 239 au 01/01/2023).

La tension reste significative au regard d'un volume d'attributions effectuées durant l'année 2023 qui s'élève à 2 524 (contre 2 507 en 2022) :

- 1 723 logements ont été attribués à des entrants dans le parc conventionné (68, 25%) ;
- 801 attributions ont satisfait un changement de logement à loyer modéré (31, 75%).

Au titre de l'exercice 2024, pour le fonctionnement de cet outil partagé, l'Association Régionale d'Études pour l'Habitat Est (AREHA Est) sollicite auprès de Dijon métropole un concours financier à hauteur de 6 000 €, montant correspondant à la tarification forfaitaire adoptée par le conseil d'administration de l'association le 29 novembre 2023, et représentant 5,7% de son budget prévisionnel (104 314 €).

Il est précisé que l'AREHA Est a sollicité également les contributions de l'État, d'Action Logement, d'autres collectivités telles que le Département de la Côte-d'Or qui se mobilise à même hauteur que Dijon métropole ; le dispositif étant financé également par les bailleurs sociaux.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** à l'Association Régionale d'Études pour l'Habitat Est (AREHA Est), dans le cadre du co-financement du fichier partagé de la demande d'habitat à loyer modéré, un concours financier d'un montant de 6 000 € au titre de l'exercice 2024 ;
- **de prélever** les crédits correspondants sur le budget de l'exercice en cours.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 39 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATION(S)

